

Rapport récapitulatif du lancement du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice

Vienne, 9 et 10 avril 2018



TABLE DES MATIÈRES

1. I	NT	RODUCTION	2
2. I	NF	ORMATIONS SUR LA RÉUNION	2
3. I	RÉS	SUMÉ	3
I	4.	Discours d'ouverture et observations liminaires	3
I	3.	Séance plénière – Difficultés rencontrées et bonnes pratiques suivies s'agissant de	
ŗ	oror	nouvoir l'intégrité de la justice et de prévenir la corruption dans le système judiciaire -	- Le rôle
C	lu F	Réseau mondial pour l'intégrité de la justice	6
(C.	Séances de groupes thématiques	9
Ι	Э.	Séance plénière – Travailler ensemble à l'intégrité de la justice	14
I	Ξ.	Séance plénière de clôture - Structure et priorités futures du Réseau mondial pour l'in	ntégrité
C	de la	a justice	15



1. INTRODUCTION

Le lancement du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice en avril 2018 à Vienne (Autriche) a marqué une étape historique dans l'action menée pour renforcer l'intégrité de la justice et prévenir la corruption dans le système judiciaire. Il a été l'occasion de la plus vaste réunion de juges et autres acteurs de la justice jamais organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Les travaux que l'ONUDC mène de longue date sur le sujet de l'intégrité de la justice ont montré que les juges tireraient profit d'une plateforme qui leur permettrait d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques, d'apprendre les uns des autres, d'unir leurs efforts pour mettre au point des outils et de s'entraider entre pairs.

L'idée de mettre en place un nouveau réseau mondial pour l'intégrité de la justice, née à l'occasion du Programme mondial de l'ONUDC pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, lancé en 2016, s'inscrit dans la lignée de la Déclaration de Doha, adoptée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en 2015.

S'est ensuivie une longue succession de consultations approfondies, de réunions préparatoires et d'échanges avec quelque 4 000 juges et acteurs de la justice du monde entier visant à aider l'ONUDC à mieux comprendre les besoins et les attentes que le nouveau réseau suscitait chez les juges. Une enquête en ligne a notamment été diffusée, en 2017, auprès d'un millier de juges et d'acteurs de la justice de plus de 140 pays ; sept réunions préparatoires régionales se sont tenues au Burkina Faso, en Jordanie, en Namibie, au Panama, en Thaïlande, en Tunisie et à l'Office des Nations Unies à Vienne ; et des données ont été recueillies au cours d'une vingtaine de réunions organisées par des institutions partenaires. Toutes ces activités ont permis à l'ONUDC de poser les bases du nouveau Réseau mondial pour l'intégrité de la justice et elles ont été couronnées par un lancement officiel les 9 et 10 avril 2018 à Vienne.

Ce rapport récapitulatif donne un bref aperçu des débats et des résultats auxquels a donné lieu cette réunion. Il a pour but de rassembler l'essentiel des messages et recommandations issus des séances plénières et des séances de groupes thématiques; il appelle l'attention sur les principaux résultats du lancement, à savoir l'adoption du mandat du nouveau Réseau mondial pour l'intégrité de la justice et de la Déclaration sur l'intégrité de la justice.

2. INFORMATIONS SUR LA RÉUNION

Le lancement du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice s'est tenu à Vienne les 9 et 10 avril 2018. Il a réuni plus de 350 participants de 106 pays, dont 35 présidents de cours suprêmes, ainsi que 40 associations



judiciaires et organisations concernées. Pour obtenir plus d'informations sur la réunion, ainsi que de la documentation la concernant (ordre du jour, liste des participants, guides de discussion pour les séances de groupes thématiques, photos, vidéos et articles), veuillez consulter la page Web consacrée au lancement : https://www.unodc.org/ji/en/restricted/network-launch.html (en anglais).

3. RÉSUMÉ

A. <u>Discours d'ouverture et observations liminaires</u> (Premier jour, 9 avril 2018, 9 heures-10 h 15)

Les participants au lancement ont été accueillis par des messages vidéo de M^{me} Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'ONU, et M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne.

M^{me} Amina J. Mohammed a félicité tous les participants de s'être réunis dans le cadre du nouveau réseau pour s'apporter un soutien mutuel et apprendre les uns des autres. Elle a rappelé l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et souligné que sa réalisation ne serait possible qu'avec le concours d'instances judiciaires fortes, indépendantes et impartiales. Elle a rappelé les nombreux défis qui se présentaient aux instances judiciaires dans de nombreux pays, notamment l'ingérence politique, les attaques directes à l'indépendance de la magistrature, les difficultés budgétaires face à des charges de travail exponentielles et la perte de confiance de l'opinion liée à sa perception de la corruption. Elle a fait l'éloge de nombreuses instances judiciaires qui faisaient face à ces défis avec un courage et une détermination exemplaires, que ce soit en mettant en place de puissantes commissions judiciaires, des codes de conduite rigoureux ou encore des systèmes d'enregistrement des plaintes et des procédures disciplinaires efficaces. Elle a également souligné le rôle crucial que jouait le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans le recensement et la diffusion des bonnes pratiques, au titre de l'application de son article 11 sur les mesures concernant les juges et les services de poursuite¹. Elle a promis aux participants qu'ils bénéficieraient du soutien total de l'ONU, notamment pour promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Convention.

M. Yury Fedotov a rappelé les travaux du Groupe sur l'intégrité de la justice et la mise au point des Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire, un document historique qui est désormais une référence en la

¹ Pour plus d'informations sur la Convention et le Mécanisme d'examen de l'application, veuillez consulter la page : http://www.unodc.org/unodc/en/corruption/uncac.html.



matière et qui sert de base à l'élaboration de nombreux codes nationaux de conduite². Il a noté que le Réseau donnerait aux juges l'occasion précieuse d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques et de s'apporter un soutien mutuel, et leur donnerait les moyens de faire face aux nouveaux défis qui se présentent. Il a également relevé les nombreux exemples encourageants de magistrats qui lançaient des réformes audacieuses et travaillaient à atteindre un équilibre mutuellement bénéfique entre indépendance et responsabilité. M. Fedotov a conclu en remerciant l'État du Qatar pour sa contribution au Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, grâce à laquelle l'ONUDC a pu soutenir juges et autres acteurs de la justice dans ces importants travaux.

M. John Brandolino, Directeur de la Division des traités à l'ONUDC, a prononcé l'allocution liminaire officielle du lancement. Il a expliqué les travaux de l'ONUDC dans le domaine de l'intégrité de la justice, en particulier l'élaboration d'outils et de normes internationaux, ainsi que l'assistance technique. Il a donné un aperçu des manifestations et des mesures qui avaient mené à la création du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice. Il a souligné que le Réseau n'avait pas pour objectif de créer une nouvelle organisation ou un nouvel organe, mais plutôt d'offrir aux juges un cadre où échanger de bonnes pratiques, apprendre les uns des autres, s'apporter un soutien mutuel et unir leurs efforts pour mettre au point de nouveaux outils et orientations pratiques afin de renforcer l'intégrité et prévenir la corruption dans le système judiciaire.

S. E. Sheikh Ali Jassim T. J. Al-Thani, Ambassadeur et Représentant permanent de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, a émis de brèves observations sur l'importance du lancement du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, qui constitue l'une des étapes fondamentales de l'application du Programme mondial de l'ONUDC pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha. Il a souligné l'intérêt de cette initiative, qui offrait aux juges un espace de coopération pour trouver des solutions collectives contribuant au renforcement de l'intégrité de la justice et à la prévention de la corruption des instances judiciaires.

Six participants ont émis des observations liminaires.

ml?Ing=en.

M. Walter Samuel Nkanu Onnoghen, Président de la Cour suprême du Nigéria, a souligné que l'intégrité de la justice était un élément fondamental de l'état de droit qui englobait l'indépendance, la responsabilité, la transparence, la déontologie et l'exécution effective des jugements. Il a décrit les efforts de réforme récemment déployés au Nigéria, par exemple avec la création du Comité contre la corruption et pour la transparence (Anti-Corruption and Transparency Committee) et du Comité de surveillance des procès

² Les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire sont disponibles dans plusieurs langues à l'adresse suivante : https://www.judicialintegritygroup.org/jig-downloads/jig-documents. Le Commentaire des Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire est également disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/ji/resdb/data/2007/ 220 /commentary on the bangalore principles of judicial conduct.ht





(Corruption Trials Monitoring Committee) du Conseil judiciaire national, l'application aléatoire de tests de qualité, la désignation de tribunaux chargés des affaires de corruption et de criminalité financière, l'examen des règles de discipline judiciaire et des principes directeurs et règles procédurales pour la nomination de spécialistes des questions judiciaires, ainsi que l'introduction de nouvelles technologies dans l'administration des tribunaux. Il a souligné que la mise en place du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice tombait à point nommé et représentait le chaînon manquant dans les mesures prises par le Nigéria. Il a fait remarquer combien il était important d'établir une collaboration et des partenariats internationaux étroits, avant de saluer les possibilités offertes par le Réseau en matière de mise au point de normes internationales et de partage des enseignements tirés.

M. Jean Daoud Fahed, Premier Président de la Cour de cassation du Liban et Président du Conseil judiciaire suprême, a rappelé l'importance de la séparation des pouvoirs et le rôle des instances judiciaires dans la garantie des droits et des libertés des citoyens. Il a expliqué que le renforcement de l'intégrité de la justice était au cœur des efforts déployés par le Liban, et noté plusieurs exemples récents de procédures disciplinaires menées contre des juges. Il a décrit ce que faisait le Liban pour contribuer à la diffusion de la culture de la déontologie judiciaire, notamment introduire un cours sur ce sujet dans les écoles de la magistrature, organiser des ateliers et des activités de formation et procéder à l'évaluation des juges. Il a fait valoir que, les problèmes judiciaires étant les mêmes dans le monde entier, les magistrats se devaient donc de conjuguer leurs efforts pour les résoudre. Il a souligné le rôle que jouait le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice dans le renforcement de la coopération judiciaire et la résolution de problèmes naissants, comme celui de l'utilisation des médias sociaux par les juges.

M^{me} Elisabeth Lovrek, Vice-Présidente de la Cour suprême d'Autriche, a dit être certaine que le lancement du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice constituait une étape fondamentale dans le renforcement de l'état de droit et la promotion d'une culture de la légalité. Elle a noté que le Réseau aiderait la communauté internationale à recenser les meilleures pratiques en matière de combat pour l'état de droit et contre la corruption, et qu'il permettrait de renforcer la coopération judiciaire entre cours et tribunaux de différentes traditions juridiques et culturelles. Elle a expliqué que l'indépendance, la transparence et l'impartialité faisaient partie de la tradition des instances judiciaires autrichiennes, et que la Cour suprême d'Autriche était très impliquée dans la coopération judiciaire avec les cours suprêmes du monde entier. Elle a conclu ses observations en invitant tous les participants à prendre part à une réception organisée conjointement par la Cour suprême d'Autriche et l'État du Qatar le 9 avril 2018 au soir.

M^{me} Maria Thereza Moura, Présidente de la Cour supérieure de justice du Brésil et Directrice générale de l'École brésilienne de la magistrature, a souligné que le pouvoir judiciaire constituait un pilier de l'état de droit, et que celui-ci ne saurait s'envisager sans l'indépendance de la magistrature, l'intégrité, la transparence et la diligence. Elle a insisté sur le rôle crucial de la coopération internationale, en particulier compte tenu de l'augmentation de la criminalité transnationale et du fait que toutes les instances judiciaires devaient faire face aux mêmes problèmes. Elle a souligné l'importance de la formation judiciaire, en particulier de la



formation des formateurs et de l'utilisation de méthodes d'enseignement innovantes, et elle a donné en exemple à ce sujet les efforts continus du Brésil pour fournir aux juges une formation de qualité. Elle a conclu en notant que la mise en place du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice tombait à point nommé et que le Réseau serait l'occasion de partager des expériences et des connaissances.

M^{me} Zainun Ali, juge à la Cour fédérale de Malaisie, a rendu compte de ce que faisait la Malaisie pour renforcer l'intégrité judiciaire, et pris pour exemple la mise en place de la Commission de nomination des juges et de l'École malaisienne de la magistrature, l'introduction d'un dispositif d'enregistrement et de transcription pour les tribunaux et l'adoption du code de déontologie des juges, fondé sur les Principes de Bangalore. Elle a noté que la corruption des juges prenait de nombreuses formes, les plus répandues étant l'ingérence politique dans les procédures judiciaires et la pratique des pots-de-vin. À cet égard, elle a noté que le maintien de l'intégrité de la justice était indispensable et rappelé que la Malaisie exigeait des juges qu'ils déclarent leurs avoirs à leur nomination. Elle a reconnu qu'il restait des progrès à faire et que le pouvoir judiciaire malaisien soutiendrait le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice dans l'action qu'il menait pour renforcer et faire respecter les valeurs fondamentales du système judiciaire.

M^{me} Allyson K. Duncan, juge à la Cour d'appel du quatrième circuit des États-Unis et Présidente de l'International Judicial Relations Committee of the United States Judicial Conference (Comité des relations judiciaires internationales de la Conférence judiciaire des États-Unis), a noté que l'indépendance, l'intégrité et l'état de droit constituaient les valeurs fondamentales du système judiciaire des États-Unis. Elle s'est dite convaincue que les pays devraient créer une culture d'indépendance de la magistrature et que les magistrats devraient bénéficier des ressources adéquates. Elle a notamment insisté sur le fait que des systèmes judiciaires solides et transparents ne sauraient faire abstraction des éléments suivants : un code de déontologie, l'évaluation de la conduite des juges et une formation judiciaire continue. Elle a souligné le rôle clef du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice dans ces travaux.

B. <u>Séance plénière – Difficultés rencontrées et bonnes pratiques suivies s'agissant de promouvoir l'intégrité de la justice et de prévenir la corruption dans le système judiciaire – Le rôle du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice (Premier jour, 9 avril 2018, 10 h 45-midi)</u>

La séance a été animée par M^{me} Brigitte Strobel-Shaw, Chef de la Section de l'appui à la Conférence du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique de l'ONUDC. Elle a précisé que cette séance ouvrirait la voie à toutes les autres séances qui suivraient (séances plénières ou séances de groupes), et qu'elle serait l'occasion de se concentrer sur les faits marquants survenus au niveau mondial en matière d'intégrité de la justice et sur le rôle du nouveau Réseau mondial pour l'intégrité de la justice. Elle a invité quatre intervenants à présenter des exposés.





M^{me} Roberta Solis, spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale au Programme mondial de l'ONUDC pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, a présenté en termes plus précis les objectifs du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, ainsi que les activités prévues. Elle a expliqué comment les juges, les magistrats et les autres acteurs pouvaient s'impliquer dans le Réseau et contribuer activement à ses services. Elle a souligné que le Réseau ferait connaître des possibilités d'échanger, en personne et en ligne, des informations et des conseils entre pairs, aiderait à recenser les enjeux et les problèmes prioritaires, et permettrait de faire la liaison entre les initiatives locales et régionales pour améliorer leurs résultats. Elle a présenté le nouveau site Web du Réseau (www.unodc.org/ji) et ses principaux contenus, notamment la base de données, les reportages et les articles d'opinion et les informations relatives aux manifestations. Elle a encouragé les participants au Réseau à s'inscrire à la partie d'accès restreint du site Web destinée à promouvoir le contact et les échanges directs. Elle a également signalé que l'ONUDC avait commencé à développer des outils de formation à la déontologie judiciaire inspirés des Principes de Bangalore, qui consistaient en un cours d'apprentissage en ligne interactif, un cours sur support écrit pour apprentissage autonome et un manuel à l'usage des formateurs. Elle a noté que les outils devraient être prêts au cours de l'année 2018 et seraient disponibles dans toutes les langues de l'ONU, ainsi qu'en portugais. Elle a encouragé les pays à devenir des sites pilotes et signalé que le site Web fournirait des informations sur les dernières évolutions.

M. Rudolf Mellinghoff, membre du Groupe sur l'intégrité de la justice et Président de la Cour suprême fédérale des finances d'Allemagne, a donné un aperçu de l'origine des Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire et des évolutions ultérieures. Il a rappelé les travaux approfondis du Groupe sur l'intégrité de la justice, notamment l'élaboration du Commentaire et des mesures pour une mise en œuvre efficace des Principes de Bangalore et la traduction des documents du Groupe, qui a permis d'en étendre la diffusion³. Il a souligné que les Principes de Bangalore avaient servi de référence à de nombreux organismes internationaux, inspiré de nombreux codes nationaux de conduite et été utilisés dans des programmes de formation et des conférences. Il a fait remarquer qu'il était nécessaire de réexaminer les Principes afin de cerner d'éventuelles parties à compléter ou à améliorer au vu des questions nouvelles ou naissantes, comme la numérisation, les médias sociaux, le harcèlement sexuel et la discrimination sexiste. Il a également posé la question de savoir si les six valeurs qui sous-tendaient les Principes étaient exhaustives ou non. Il a invité les participants à une séance de groupe thématique sur le sujet (voir ci-dessous) et salué le rôle que le Réseau pouvait jouer dans l'examen de ce sujet important.

M. Diego Garcia-Sayán, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, a parlé du problème de la corruption comme d'une menace pour l'indépendance de la magistrature et l'exercice de la justice. Il a souligné les répercussions de la corruption sur les instances judiciaires, les droits

³ Le site Web du Groupe sur l'intégrité de la justice (https://www.judicialintegritygroup.org/) donne l'accès aux documents en plusieurs langues : https://www.judicialintegritygroup.org/jig-downloads/jig-documents.



de l'homme, l'accès à la justice et aux ressources, en particulier le fait que la corruption faisait perdre la confiance du public en la justice et affaiblissait la capacité des instances judiciaires à garantir la protection des droits de l'homme. Il a rappelé que non seulement l'intégrité de la justice était essentielle au bon fonctionnement des instances judiciaires, mais que les instances judiciaires elles-mêmes jouaient le rôle principal dans la lutte contre la corruption. Il a expliqué comment l'ONU, notamment dans le cadre des fonctions de son rapporteur spécial, ainsi que de la Convention des Nations Unies contre la corruption, abordait cette question. Il a souligné que le nouveau Réseau, en traitant les diverses questions que soulevait ce phénomène, pourrait aider considérablement à renforcer la coopération internationale et à définir un langage et un dessein communs.

M. Christophe Régnard, Président de l'Union internationale des magistrats (UIM), a présenté le nouveau Statut universel du juge pour 2017 et l'action menée par l'UIM pour renforcer l'intégrité de la justice⁴. Il a noté qu'un vaste recueil de nombreuses normes internationales s'était constitué au fil des années. Il a cependant mis en évidence deux limites: tout d'abord, bien que ces règles aient souvent été élaborées par des groupes de travail composés de juges, leur adoption résultait souvent d'un consensus politique, ce qui affaiblissait les garanties pour les juges; ensuite, ces règles n'étaient pas obligatoires et leur non-respect n'entraînait aucune sanction. Il a expliqué que le nouveau statut visait à remédier à ces limites et à définir des normes générales en faveur du respect de l'indépendance de la magistrature, en interne comme en externe. Il a présenté les neuf articles du Statut traitant notamment du recrutement et de la formation; de la nomination, de la promotion et de l'évaluation; de la déontologie; de la discipline; de la rémunération, de la protection sociale et de la retraite. Il a relevé que Réseau mondial pour l'intégrité de la justice pouvait fortement aider à promouvoir des normes internationales et à déceler des lacunes, avant de convier les participants à une séance de groupe à ce sujet (voir ci-dessous).

Dans le débat qui a suivi, **M. Ismail Rustu Cirit, Premier Président de la Cour de cassation de Turquie**, a fait remarquer que la prévention de la corruption, la garantie de l'intégrité et le renforcement du principe de responsabilité et du professionnalisme étaient des responsabilités qui incombaient à tous les membres des instances judiciaires. Il a rappelé que la Déclaration d'Istanbul sur la transparence des procédures judiciaires était le texte de référence pour les principes de transparence judiciaire, qui avait été avalisé par des présidents et des juges de cours suprêmes des régions de l'Asie et des Balkans. Il a signalé que les mesures d'application de la Déclaration avaient été élaborées en 2017 et que le quatrième Sommet des Hautes Cours sur la transparence judiciaire, qui doit se tenir à Istanbul du 10 au 13 octobre 2018, serait l'occasion de présenter la Déclaration à d'autres juridictions.

_

⁴ La version actualisée du Statut universel du juge est disponible en 12 langues à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/ji/en/resdb/data/2007/the universal charter of the judge 2007.html.



M. Haider Ahmed Dafalla Ahmed, Président de la Cour suprême du Soudan, a relevé qu'il était indispensable de poursuivre les efforts déployés pour garantir l'intégrité de la justice. Entre autres, il a souligné combien il était important d'obliger les juges à déclarer leurs avoirs afin de prévenir la corruption et d'éviter les conflits d'intérêts. Il s'est félicité de la mise en place du Réseau, qui soutient les magistrats dans les initiatives qu'ils mènent partout dans le monde.

M. Emad Salim, Président du Conseil judiciaire suprême de l'État de Palestine, a noté les mesures prises par son pays pour renforcer l'intégrité de la justice, notamment l'inspection des fautes commises par les juges, l'adoption du code de déontologie judiciaire fondé sur les Principes de Bangalore et le renforcement de l'indépendance financière des juges.

M. Arcadio Díaz Tejera, juge doyen et membre de la Cour d'appel des îles Canaries, conseiller juridique et coordonnateur du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, a rappelé que l'indépendance de la magistrature et la prise de décision dans le système judiciaire devaient toujours s'inscrire dans le cadre de la loi.

C. Séances de groupes thématiques

(Premier jour, 9 avril 2018, 14 heures-15 h 15 et 15 h 45-17 heures ; deuxième jour, 10 avril 2018, 9 heures-10 h 15 et 10 h 45-midi)

L'après-midi de la première journée et le matin de la deuxième journée du lancement du Réseau ont été consacrés à 16 séances de groupes thématiques (quatre séances ont été tenues en parallèle sur quatre créneaux horaires). Ces séances ont été organisées par de nombreux partenaires ayant travaillé au lancement en coopération avec l'ONUDC, afin d'examiner différents sujets en lien avec les thèmes suivants : 1. renforcer l'intégrité et la responsabilité de la justice ; 2. prévenir la corruption dans le système judiciaire ; et 3. évaluer et surveiller l'intégrité.

Ces séances ont été l'occasion pour tous les participants de dialoguer activement sur les différents thèmes prévus et de faire part des expériences des juridictions et institutions dont ils dépendaient. Au terme de chaque séance, les organisateurs ont rassemblé les recommandations issues des débats sous forme de documents destinés à alimenter les futurs travaux du Réseau. Ces recommandations ont ensuite été recueillies et présentées par l'ONUDC en plénière à tous les participants (voir ci-dessous).

Pour chacune des séances thématiques, un guide de discussion détaillé a été élaboré en amont du lancement, et un rapport récapitulatif a été établi a posteriori. Ces guides de discussion et rapports récapitulatifs de séances sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/ji/en/restricted/network-launch.html.





Le tableau ci-dessous présente les principales conclusions et recommandations issues des 16 séances de groupes thématiques :

« Les Principes de Bangalore répondent-ils aux menaces qui planent aujourd'hui sur l'intégrité de la justice ? » — séance organisée par le Groupe sur l'intégrité de la justice

Lors de cette séance, les participants ont cherché à savoir si les Principes de Bangalore avaient résisté à l'épreuve du temps, et donc s'ils étaient suffisamment adaptés aux nouveaux enjeux, comme la numérisation, les médias sociaux, le chantage et le harcèlement sexuels. À la fin de la séance, ils ont confirmé qu'il était nécessaire de mener une étude plus approfondie de la question et qu'il serait justifié d'apporter quelques ajustements et ajouts aux Principes de Bangalore ou au Commentaire de ces principes.

« Formation à la déontologie judiciaire » – séance organisée par l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT), le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) et l'ONUDC

Compte tenu des principes internationaux régissant la formation judiciaire, les participants ont étudié une sélection de cas et de méthodes de sensibilisation des juges à des questions liées aux normes en matière de déontologie judiciaire et ils en ont conclu que, dans la mesure où de nombreux pays différents avaient organisé des formations de ce type en employant diverses méthodes pour parvenir à leurs fins, il serait bon que le Réseau développe et approfondisse cet échange de bonnes pratiques.

« Transparence et désacralisation des travaux des tribunaux » – séance organisée par le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe, le Conseil consultatif de juges européens (CCJE) et la Commission de Venise

Les participants ont examiné une série d'exemples de bonnes pratiques ayant cours dans des pays qui mènent une politique progressiste de transparence pour désacraliser les travaux des tribunaux. Ils ont conclu qu'il serait bon que le Réseau encourage davantage cet échange de connaissances en recueillant et en diffusant des exemples de bonnes pratiques en faveur d'une justice ouverte, notamment grâce aux technologies modernes et par des politiques de communication judiciaire. Le Réseau pourrait faciliter davantage l'assistance technique dans ces domaines.





« Les conséquences de la numérisation sur l'intégrité et la responsabilité » – séance organisée par l'Istituto di Ricerca sui Sistemi Giudiziari (IRSiG)

Les participants se sont penchés sur les conséquences de l'expansion rapide de la numérisation de différents procès et procédures de justice sur l'intégrité et la responsabilité. Ils ont conclu qu'il serait souhaitable que le Réseau se lance, après analyse, dans l'élaboration de directives pour le développement de logiciels de gestion des affaires et des tribunaux, conformément aux Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire.

« La transparence financière pour les juges » – séance organisée par la Banque mondiale et l'ONUDC

La séance a porté sur la question complexe des systèmes de déclaration d'avoirs pour les juges. Étant donné que de nombreux pays ont déjà mis en place de tels systèmes, et que d'autres y travaillent ou envisagent de le faire, les participants ont conclu qu'il était possible et nécessaire que le Réseau améliore les connaissances des bonnes pratiques et des difficultés rencontrées en ce qui concerne les déclarations d'avoirs pour les juges.

« Un compromis ? Concilier indépendance et responsabilité » – séance organisée par la Commonwealth Magistrates' and Judges' Association (CMJA)

Les participants ont examiné diverses méthodes de renforcement du principe de responsabilité, en particulier des méthodes informelles, comme le mentorat et l'accompagnement professionnel entre pairs. Ils en ont conclu que le Réseau devrait se concentrer sur les besoins des juges de première instance, car ils sont les plus exposés aux difficultés liées à l'intégrité et, du point de vue des usagers des tribunaux, ils sont aussi témoins de leurs difficultés d'accès au système judiciaire.

« Les tribunaux spécialisés dans la lutte contre la corruption sont-ils un bon moyen de renforcer l'intégrité de la justice et l'état de droit ? » – séance organisée par le U4 Anti-Corruption Resource Centre

Lors de cette séance, il a été question de la tendance récente à créer des tribunaux spécialisés dans la lutte contre la corruption, bien souvent suite à un constat de la lenteur des tribunaux généraux, de leur inefficacité ou de leur manque d'expertise et parfois, suite aux doutes quant à leur intégrité et leur indépendance. Les débats ont principalement porté sur les garanties en matière d'intégrité mises en place dans les tribunaux spécialisés dans la lutte contre la corruption et sur la manière dont ces mesures pourraient servir d'exemple à plus grande échelle dans le système judiciaire. Les participants ont relevé





plusieurs manières dont le Réseau pourrait continuer à faciliter l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage entre pairs au sein des tribunaux de lutte contre la corruption.

« Administration et efficacité des tribunaux pour l'intégrité » – séance organisée par le National Center for State Courts (NCSC)

Les participants ont examiné différentes pratiques adoptées dans le monde en matière d'administration des tribunaux, qui avaient pour objectif premier le renforcement de l'efficacité et qui, dans plusieurs cas, avaient aussi conduit à renforcer l'intégrité. Ils ont évoqué les questions de la responsabilité, des manquements de la part de juges et des plaintes à ce sujet, et ils ont finalement recommandé au Réseau de contribuer à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques à suivre pour assurer le respect des formes régulières dans les enquêtes sur l'inconduite judiciaire.

« Rédiger des codes de conduite – Les choses à faire et celles à éviter » – séance organisée par le Réseau européen des conseils de la justice (RECJ)

La séance avait pour objet l'examen des bonnes pratiques ainsi que des enseignements tirés de l'élaboration de codes de conduite, et il en est ressorti qu'au vu du large éventail d'expériences recueillies au cours des 20 dernières années, il était bienvenu que le Réseau élabore un guide de rédaction des codes et normes de conduite.

« Risques et avantages de l'utilisation des médias sociaux par les juges » – séance organisée par l'Institut CEELI

La séance a porté sur les risques et les avantages de l'utilisation des médias sociaux par les juges. En raison de l'absence de normes dans la plupart des pays, les participants ont observé une grande diversité de méthodes et de comportements adoptés face aux médias sociaux, en fonction des pays mais aussi en fonction des juges à titre individuel. Ils en ont conclu qu'il serait très utile d'élaborer des directives relatives à l'utilisation des médias sociaux par les juges.

« Promouvoir l'intégrité et lutter contre la corruption dans le système judiciaire – Bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience » – séance organisée par l'Union internationale des magistrats (UIM)

Lors de la séance, les participants ont examiné les différents facteurs de risques de corruption, de conflit d'intérêts et d'autres formes d'inconduite au sein des instances judiciaires et ils en ont conclu que des





mesures de prévention et de détection de la corruption devaient être mises en place dans chaque système judiciaire, ce qui nécessitait des emplois et une rémunération adaptés et stables. Il fallait également élaborer des programmes éducatifs ainsi que des directives relatives à un comportement approprié. Enfin, il fallait établir des procédures permettant de maîtriser les facteurs externes menaçant l'indépendance du pouvoir judiciaire, et notamment la perception de la corruption.

« Évaluer les mesures disciplinaires et pénales prises en faveur de l'intégrité des juges – Étude pilote » – séance organisée par l'Association internationale du barreau

La séance a consisté à présenter et examiner les recommandations issues d'une étude pilote menée par l'Association internationale du barreau en partenariat avec l'Istituto di Ricerca sui Sistemi Giudiziari (IRSiG) et le National Center for State Courts (NCSC), qui visait à analyser les procès disciplinaires et pénaux pour inconduite judiciaire menés dans un certain nombre de pays sélectionnés et les peines prononcées. Les participants ont conclu que les recherches avaient donné des résultats intéressants et qu'il était possible d'élargir le projet à d'autres pays ainsi que de faire diffuser ces résultats au moyen du Réseau.

« Chantage sexuel – La nécessité d'élaborer de nouvelles normes en matière d'intégrité et de responsabilité de la justice » – séance organisée par l'Association internationale des femmes juges

Les participants à cette séance ont examiné la définition et l'ampleur du problème que constituaient le chantage et le harcèlement sexuels au sein du système judiciaire, ainsi que les mesures en place pour y faire face, afin de déterminer si elles étaient adaptées. Ils en ont conclu que les cadres existants aux niveaux international et national traitaient rarement de la question et qu'il était non seulement possible mais nécessaire que le Réseau appuie l'établissement de normes propres.

« Ce qu'il reste à faire – Nouvelles approches pour promouvoir l'intégrité de la justice » – séance organisée par le Commonwealth Judicial Education Institute (CJEI)

La séance a été l'occasion de traiter de différents obstacles, directs ou indirects, à l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité judiciaires. Une attention particulière a été portée à la manière dont les budgets de la justice étaient élaborés, approuvés et gérés, qui exposait les instances judiciaires à de multiples risques pour leur indépendance en général, à des pressions dans le cadre de la prise de décision individuelle et à la corruption.



« Mettre en œuvre des directives inspirées des bonnes pratiques pour la sélection et la nomination des juges en Afrique australe et en Afrique de l'Est » – séance organisée par le Département de la gouvernance démocratique et des droits de l'Université du Cap

Cette séance a consisté dans une présentation du projet de directives inspirées des bonnes pratiques pour la sélection et la nomination des juges en Afrique australe et en Afrique de l'Est. Les participants ont considéré que ce projet était une source utile de conseils, qui pouvaient être appliqués au-delà de la région. Ils ont été d'avis qu'il faudrait, pour que les directives aient une réelle efficacité, élaborer un système de suivi et d'exécution impliquant si possible la société civile, les juristes et les organisations du système judiciaire.

« Évaluer la corruption et l'intégrité dans le système judiciaire – Qu'avons-nous appris ? » – séance organisée par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le U4 Anti-Corruption Resource Centre, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Istituto di Ricerca sui Sistemi Giudiziari (IRSiG) et l'ONUDC.

Les participants ont examiné un large éventail d'outils et de méthodes d'évaluation existants et comparé leurs avantages et leurs inconvénients. Ils ont conclu qu'il y avait suffisamment d'outils d'évaluation pour répondre aux besoins de tous les pays. Dans le même temps, ils ont recommandé au Réseau de fournir un accès aux outils, méthodes et rapports d'évaluation existants par sa bibliothèque en ligne.

D. <u>Séance plénière – Travailler ensemble à l'intégrité de la justice</u> (Deuxième jour, 10 avril 2018, 14 h 30-16 heures)

À cette séance, M. Oliver Stolpe, administrateur principal de programme du Programme mondial de l'ONUDC pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, a présenté aux participants les recommandations issues des séances de groupes thématiques recueillies par les rapporteurs désignés. [Prière de se référer au tableau ci-dessus pour consulter les recommandations formulées à chacune des séances thématiques] Il a souligné que ces recommandations concernaient de nombreuses difficultés intéressantes et des domaines nouveaux. Il a noté que le Réseau était bien placé pour remédier à ces difficultés et que les recommandations lui serviraient à élaborer son programme de travail pour 2018-2019.



E. <u>Séance plénière de clôture – Structure et priorités futures du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice</u>

(Deuxième jour, 10 avril 2018, 16 h 15-17 h 30)

M. Dimitri Vlassis, Chef du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique de l'ONUDC, a ouvert la séance de clôture et expliqué que la réunion avait pour but de faire approuver le mandat du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice et d'adopter la déclaration finale de la première réunion du Réseau.

Il a remercié les participants de leurs observations intéressantes sur le projet de mandat et sur la déclaration et les a assurés que l'ONUDC s'était efforcé de tenir compte de toutes les contributions, dans la mesure du possible. Il a expliqué que le mandat énonçait avec concision la mission, les objectifs, la participation et l'organisation des travaux du Réseau, ainsi que le rôle du Conseil consultatif et celui de l'ONUDC, qui assurait les travaux de secrétariat. Il a aussi rappelé que, comme l'avait indiqué M. John Brandolino, Directeur de la Division des traités de l'ONUDC, dans son discours d'ouverture, le but n'était pas de créer un nouvel organe ou une nouvelle organisation, mais d'offrir aux juges un cadre où échanger de bonnes pratiques, apprendre les uns des autres, s'apporter un soutien mutuel et unir leurs efforts pour mettre au point de nouveaux outils pratiques afin de renforcer l'intégrité et de prévenir la corruption dans le système judiciaire.

Dans le débat qui a suivi, un participant a suggéré qu'à l'avenir, les membres du Réseau pourraient établir une procédure de sélection des membres du Conseil consultatif plus démocratique. M. Vlassis a expliqué que la procédure actuelle (l'ONUDC, tenant le rôle du secrétariat, sélectionne et propose des personnes pour siéger au Conseil consultatif) avait été utilisée pour « lancer le mouvement » et que rien n'empêchait les membres du Réseau d'en changer à l'avenir. Plusieurs participants ont pris la parole pour saluer à nouveau le lancement du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice et se déclarer disposés à participer et à contribuer aux activités à venir.

Les participants ont ensuite approuvé le mandat du Réseau. La version finale du texte définissant le mandat du Réseau peut être téléchargée sur le site Web du Réseau (https://www.unodc.org/ji/en/restricted/network-launch.html) dans les six langues officielles de l'ONU.

M. Vlassis a ensuite présenté les 10 membres du Conseil consultatif. Il a expliqué que le Conseil contribuerait à cerner les problèmes prioritaires et les questions qui se faisaient jour concernant l'intégrité de la justice, et qu'il guiderait l'élaboration du plan de travail du Réseau suivant les priorités fixées lors de cette première réunion. Il a indiqué que les premiers membres du Conseil avaient été choisis par le Secrétariat en fonction de leur engagement actif en faveur de l'intégrité judiciaire dans leurs pays respectifs, dans leur région ou au niveau mondial, et qu'ils officieraient pendant les deux prochaines années. Il a expliqué que l'ONUDC avait essayé de faire en sorte que la composition du Conseil soit équilibrée sur le plan géographique, qu'elle reflète la diversité des traditions juridiques et qu'elle respecte la parité des sexes. Sont membres du Conseil consultatif :



- M. Adrian Saunders. Il est juge à la Cour de justice des Caraïbes, dont il a récemment été élu Président. Son mandat commencera en juillet 2018. Il est aussi le Président de l'Association des acteurs de la justice des Caraïbes, et un ancien Président de la Cour suprême des Caraïbes orientales.
- 2. **M. Duro Sessa.** Il est le Président de la Cour suprême de la République de Croatie et occupe aussi la fonction de Président du Conseil consultatif de juges européens. Il est juge à la chambre civile de la Cour suprême et ancien Président de l'Association croate des magistrats. Avant d'être nommé juge à la Cour suprême, il était juge au tribunal du canton de Zagreb et Président du tribunal municipal de Zagreb.
- 3. **M. Masood Bin Muhammad Alameri.** Il est le Président de la Cour de cassation et du Conseil judiciaire suprême de l'État du Qatar depuis 2008. Il a une solide expérience professionnelle en tant que juge, étant entré dans la magistrature en 1983.
- 4. **M**^{me} **Maria Thereza Moura.** Elle est actuellement juge à la Cour supérieure de justice du Brésil et Directrice générale de l'École brésilienne de la magistrature.
- 5. **M**^{me} **Zainun Ali.** Elle est juge à la Cour fédérale de Malaisie. Elle a occupé différents postes au sein des services juridiques et judiciaires ces 40 dernières années. Elle a notamment été commissaire judiciaire au Tribunal de grande instance de Malaisie, juge de grande instance et juge d'appel.
- 6. **M. Kashim Zannah.** Il est le Président de la Haute Cour de l'État de Borno, au Nigéria. Il a d'abord été nommé à la Haute Cour en 1997, avant d'accéder au poste de Président en 2006.
- 7. **M. Nihal Jayawickrama.** Il est le coordonnateur du Groupe sur l'intégrité de la justice. À Sri Lanka, il a occupé les postes de Procureur général et de Secrétaire permanent du Ministère de la justice, et il a siégé au Conseil des services judiciaires. Il a été membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, professeur de droit à l'Université de Hong Kong, tenant de la Chaire des droits de l'homme Ariel F. Sallows à l'Université de la Saskatchewan et Directeur exécutif de Transparency International à Berlin.
- 8. **M. José Igreja Matos.** Il est juge à la Cour d'appel de Porto, au Portugal. Il est le Président de l'Association européenne des magistrats depuis octobre 2016 et le Vice-Président de l'Union internationale des magistrats depuis 2012. Il officie dans la magistrature portugaise depuis 1989.
- 9. **M**^{me} **Lynne Leitch.** Elle est la représentante de la Commonwealth Magistrates' and Judges' Association, dont elle préside la Section pour la parité des sexes. Elle est juge à la Cour supérieure de justice de l'Ontario, au Canada. Elle est aussi l'ancienne Présidente de l'Association canadienne des juges des cours supérieures, dont elle préside actuellement le Comité de rémunération.



- 10. **M. Diego Garcia-Sayán.** Il est le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats. Il a été juge à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, dont il a été élu Vice-Président de 2008 à 2009, puis Président pour deux mandats consécutifs. Auparavant, il avait occupé les fonctions de Ministre de la justice et de Ministre des affaires étrangères au Pérou.
- M. Masood Bin Muhammad Alameri, Président de la Cour de cassation et du Conseil judiciaire suprême de l'État du Qatar, a demandé la parole pour faire de brèves observations. Il a souligné l'importance de systèmes judiciaires équitables, indépendants et transparents, et rappelé à cet égard la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Déclaration de Doha. Conscient que les juges se heurtaient à toutes sortes de problèmes inédits, il a fait valoir que le nouveau réseau contribuerait à les résoudre à l'échelle mondiale. Il s'est félicité que le lancement du Réseau constitue un événement historique et il a proposé d'accueillir sa seconde réunion au Qatar en 2019.
- M. Vlassis a conclu la réunion en présentant le projet de déclaration en vue de son adoption. Un certain nombre d'observations supplémentaires ont été formulées et la Déclaration finale a été adoptée par acclamation, étant entendu que le Secrétariat y apporterait les modifications nécessaires pour tenir compte des dernières observations. Suite à l'adoption de la Déclaration, un pays a fait part de ses réserves quant à la mention de l'appui fourni par l'État du Qatar au Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, qui pourrait soulever des questions concernant l'indépendance du Réseau. Il a été décidé de dûment faire état de cette observation dans le présent rapport.
- M. Vlassis a félicité les participants pour le lancement du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice. Il a exprimé sa satisfaction en constatant que de nombreuses questions cruciales avaient été examinées lors de la réunion et qu'il s'était révélé nécessaire que les pays unissent leurs efforts et s'entraident pour les résoudre. Il a ajouté que l'ONUDC continuerait d'encourager d'autres juridictions et parties prenantes à adhérer au Réseau. M. Vlassis a aussi félicité les participants de l'adoption du mandat et de la Déclaration sur l'intégrité de la justice, et salué le caractère constructif et productif des débats. Il a remercié les organisateurs des séances de groupes et les intervenants pour leurs idées enrichissantes et galvanisantes donnant matière à réflexion, avant de clore la séance.